

*Au Puits  
de  
La Paracha*

*Pensées recueillies  
de Rabbi  
Elimelech  
Biderman Chlita*

*Yom Kippour*



# FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,  
éclaircissement ou tout  
autre sujet il est possible  
de nous contacter:  
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:  
Mail@BeerHaparsha.com

*Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.*

## INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

*En hébreu:*

באר הפרשה  
subscribe@beerhaparsha.com

*En anglais:*

Torah Wellsprings  
Torah@torahwellsprings.com

*En Yiddish:*

דער פרשה קוואל  
yiddish@derparshakval.com

*En Espagnol:*

Manantiales de la Torá  
info@manantialesdelatorah.com

*En Français:*

Au Puits de La Paracha  
info@aupuitsdelaparacha.com

*En Italien:*

Le Sorgenti della Torah  
info@lesorgentidellatorah.com

*En Russe:*

Колодец Торы  
info@kolodetztory.com



**AUX ETATS-UNIS:** Mechon Beer Emunah  
1630 50th St, Brooklyn NY 11204  
718.484.8136

**EN ISRAËL:** Makhon Beer Emouna  
Re'hov Dovev Mecharim 4/2  
Jérusalem  
Téléphone: 02-688040

**Edité par le Makhon Beer Emouna**  
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est contraire à la Halakha et à la loi.

## Au Puits de La Paracha

### Vayélékh-les dix jours de repentir-Yom Kippour

« **Ma face, en ce jour** » : parce que tu es avec Moi !

« Ce jour-là, Ma colère s'enflammera contre lui, Je les abandonnerai. Je leur déroberai Ma face, et ils deviendront la pâture de chacun, et nombre de maux et d'angoisses viendront l'assaillir. Il se dira alors en ce jour : "En vérité, c'est parce que mon D. n'est plus au milieu de moi, que je suis en butte à ces malheurs !" Mais alors même, Je persisterai, Moi, à dérober Ma face (...). » (31, 17-18)

Les Richonim s'interrogent : si, effectivement, l'homme a pris conscience que tous ces malheurs proviennent du fait que D. ne réside pas à ses côtés, c'est qu'il reconnaît sa faute. Dès lors, pourquoi la rigueur Divine persiste-t-elle à s'abattre sur lui, comme il est écrit : « Mais alors même, Je persisterai, Moi, à dérober Ma face » ?

Rabbi Bonime de Pachis'ha répond de la manière suivante :

« La Emouna intègre est fondée sur un grand principe : le Saint-Béni-Soit-Il n'abandonne jamais les Bné Israël, comme il est dit : "Car Hachem ne délaissera pas Son peuple, et Son héritage Il ne l'abandonnera pas" (Téhilim 94, 14), au sens collectif comme au sens individuel. Et même dans les périodes de colère, lorsque des malheurs nombreux et difficiles s'abattent sur l'homme, il ne devra pas penser : "Hachem m'a abandonné" ou "Hachem m'a oublié". **Car au contraire, le fait même de penser que le Saint-Béni-Soit-Il s'est retiré et ne fait plus attention à lui, lui est imputé comme une faute** et a pour conséquence : "Je persisterai, Moi, à dérober Ma face." L'homme doit être persuadé que le Saint-Béni-Soit-Il se trouve à ses côtés en toute circonstance et penser : "**Même si je**

**traversais la vallée de la mort, je ne craindrai rien car Tu es avec moi.**" (Idem 23, 4) »

Le Netsiv (Méromé Sadé sur 'Haguiga 5b) commente en effet ce verset ainsi : « Rav Yossef enseigne : cela signifie que Sa main s'étend sur nous, comme il est dit (Isaïe 51, 16) : "Je t'ai recouvert de l'ombre de Ma main." » A travers cette interprétation, Rav Yossef veut signifier qu'Hachem ne voulait pas ו"ן dérober Son regard des Bné Israël, mais qu'au contraire, il est certain, qu'en toute circonstance, Il nous dirige. Le voilement de la face Divine vient seulement suggérer qu'Il étend Sa main sur nous, en établissant une séparation, empêchant ainsi que l'on s'aperçoive de cette providence de chaque instant. Rav Yossef en apporte la preuve du verset : "Je t'ai *recouvert* de l'ombre de Ma main", qui évoque le fait d'être dissimulé du regard. Mais en tout état de cause, il est certain que le Saint-Béni-Soit-Il continue à nous regarder et à nous diriger avec miséricorde !

Le commentaire de Tossefot sur la Torah (Daat Zékénim), en rapportant le verset de notre Paracha (31, 17), va même plus loin :

« Ce jour-là, Ma colère s'enflammera contre lui, Je les abandonnerai, Je leur déroberai Ma face » : "Ce verset est à prendre, explique-t-il, dans le sens d'une affection, celle d'un homme dont le fils aurait fauté et qui aurait demandé au maître de celui-ci de le frapper. Néanmoins, par compassion pour lui, il ne peut se résoudre à le regarder au moment du châtement, et se voile la face pour ne pas le voir recevoir des coups. De là, on déduit que même le "voilement de la face" provient de l'immense amour que le Saint-Béni-Soit-Il éprouve pour Ses enfants bien-aimés, au point qu'il "ne peut" même pas voir sa souffrance. Et même au moment où il dit : «

*Ce jour-là, Ma colère s'enflammera contre lui »,  
Son amour pour nous demeure indéfectible."*

Dès lors, si un homme est convaincu que, même dans les moments de détresse, D. est à ses côtés, ce voilement se lèvera et tous ses malheurs disparaîtront. Il sortira des ténèbres pour aller vers la lumière. Le Dégoul Ma'hané Ephraïm rapporte à ce propos les versets extraits de la Haftara de Ki-Tavo et tirés du prophète Isaïe (60, 12) : « *Lève-toi, resplendis, car ta lumière est venue et la gloire d'Hachem rayonne sur toi. Car voici que les ténèbres couvrent la Terre ainsi qu'une sombre brume sur les nations, et que, sur toi, Hachem rayonne. Sur toi, Sa splendeur apparaît.* » L'expression : « *Ta lumière est venue* », dit-il, peut être comprise dans le sens d'une "disparition de la lumière", comme on le voit, par exemple, dans le verset : « *Quand viendra le soleil* » (Béréchit 28, 11) qui signifie : "Quand le soleil se couchera (et disparaîtra)". Dès lors, le verset du prophète Isaïe décrit un temps où la lumière est absente et où elle a disparu. C'est néanmoins précisément en ce temps qu'il prophétise : « *Lève-toi, resplendis* », comme pour dire : "Renforce-toi dans ta conviction que ce voilement n'est qu'une illusion et le fruit de l'imagination, car la vérité est que : « *La gloire d'Hachem rayonne sur toi.* » Ces ténèbres et cette brume ne sont destinées qu'aux ignorants et aux nations qui combattent Israël. Mais pour les Bné Israël, elles ne sont qu'un mirage pour les pousser à rechercher la proximité d'Hachem. Si malgré tout, ils persistent à croire que le Saint-Béni-Soit-Il réside parmi eux, Il enlèvera toutes ces séparations, ces écrans et ces voilements, et s'accompliront alors les termes du verset : « *Sur toi Hachem rayonne, sur toi Sa splendeur apparaît.* »

L'histoire extraordinaire qui suit s'est déroulée voici deux ans environ et est relatée ici telle que je l'ai entendue d'un ami proche, un homme Tsadik et droit, qui l'a lui-même entendue de son principal protagoniste :

Ce dernier, Talmid 'Hakham, fils et petit-fils de Talmid 'Hakham, investit tous ses efforts dans l'étude de la Torah. Un jour, au

milieu de son moment d'étude du matin, il commença à ressentir de fortes douleurs dentaires qui ne firent que s'amplifier avec le temps. Il savait que ses parents, qui habitent la ville de Bétar, avaient chez eux, un remède-miracle qui soulageait les maux de dents de manière tout à fait exceptionnelle. Il sortit donc dehors pour téléphoner à sa mère afin qu'elle lui fasse porter ce médicament à la Yéchiva, puis il retourna étudier. Quand il eut fini, le remède n'était toujours pas arrivé. Aussi téléphona-t-il de nouveau à sa mère pour vérifier si elle le lui avait bien envoyé. Elle répondit par l'affirmative. « J'ai fait partir le colis par l'intermédiaire du livreur untel », assura-t-elle. L'Avrekh appela ledit livreur qui se défendit : « J'ai fait tout ce que vous m'avez dit de faire, et j'ai remis le paquet à son destinataire !

- Je ne sais pas de quoi vous parlez, lui répondit l'Avrekh, je n'ai jamais eu ce remède entre les mains !

- Voici pourtant le numéro de téléphone. J'ai téléphoné et j'ai remis le paquet à son destinataire ! »

Il s'avéra alors que le livreur s'était trompé et avait interverti les deux derniers chiffres du numéro. Et à qui le paquet était-il parvenu ? A un autre Avrekh, étudiant dans un Collel situé dans un bâtiment mitoyen. De manière tout à fait extraordinaire, celui-ci avait accepté le colis et en avait vivement remercié le Ciel. Il raconta, en effet, que quelques temps auparavant, une rage de dents l'avait saisi. Ces douleurs étaient si insupportables qu'elles ne lui laissaient aucun répit, à tel point qu'il avait levé les yeux au Ciel en demandant à Hachem : « Père Miséricordieux, aie pitié de moi, écoute ma requête et exauce-là ! De grâce, envoie-moi rapidement un remède pour calmer cette douleur qui brise tout mon corps ! » Il n'avait pas achevé de parler que le téléphone avait retenti et qu'une voix à l'autre bout du fil annonçait : « J'ai un colis pour vous : il s'agit d'un médicament contre les rages de dents ! » Dès qu'il le prit, la

douleur cessa. Lorsqu'on lui demanda ce qu'il avait pensé de la manière dont un tel miracle avait pu se produire, et comment il n'avait pas songé au fait qu'il y avait eu, à coup sûr, une erreur sur la personne, l'homme répondit : « A dire vrai, je ne pensais à rien tellement la douleur me rendait fou ! » (La douleur était tellement forte qu'il ne fut pas en état de réfléchir et il lui sembla évident que, du Ciel, on lui avait envoyé la délivrance !)

Outre l'extraordinaire providence avec laquelle le Saint-Béni-Soit-il mena cette délivrance (qu'un autre Avrekh souffre du même mal mais moins fort, qu'il téléphone à sa mère, que les lieux d'étude des deux hommes soient proches l'un de l'autre pour que le livreur ne se rende pas compte de son erreur, et enfin, que leurs numéros de téléphone se ressemblent à un chiffre près), on peut également apprendre de cette anecdote la force d'une prière exprimée du fond du cœur. En ce qui nous concerne, elle doit évoquer pour nous la providence renforcée qui se manifeste dans les moments de détresse, comme il est écrit : « *Car Je connais ses souffrances* » (Chémot 3, 7), puisque la souffrance des Bné Israël est aussi celle d'Hachem. Le protagoniste de l'histoire ajouta ensuite, avec une pointe d'humour, une parole reconfortante : « La différence entre les deux Avrékhim est que le premier compta 'sur sa mère' alors que le deuxième compta sur le Créateur du monde ! »

### « Quiconque mange et boit le neuf Tichri » : la Mitsva de manger la veille de Yom Kippour

« *Vous mortifierez votre personne le neuf du mois.* » (Vaykra 23, 32)

La Guemara demande à propos de ce verset : "Est-ce le neuf que l'on jeûne ? Pourtant, c'est le dix que l'on jeûne !" Et de répondre : "C'est pour t'enseigner que quiconque mange et boit le neuf, la Torah lui compte comme s'il avait jeûné le neuf et le dix."

Rav Yéhochoua de Belz explique la Mitsva de manger en ce jour par le fait que la graisse et le sang d'une personne qui proviennent de la consommation d'aliments

de la veille diminuent naturellement lors du jeûne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous récitons la prière suivante lors de chaque jeûne : "Que mon sang et ma graisse qui se sont réduits aujourd'hui soient considérés comme la graisse offerte devant Toi sur l'autel et que je sois agréé." (Brakhot 17a) Par conséquent, il ne convient donc pas de manger à Yom Kippour un repas "facultatif". Car comment ce sang et cette graisse pourraient-ils, dès lors, être considérés comme un sacrifice de premier choix ? **C'est pourquoi la Torah ordonne de manger le neuf afin que la graisse et le sang soient fabriqués par un repas de Mitsva. Grâce à cela, c'est comme s'il avait offert en sacrifice, sur l'autel, de la graisse et du sang de Mitsva.**

Rabbi Issakhar Dov de Belz, son fils, ajouta à cet enseignement empreint de sainteté une explication d'un Pyoute que l'on dit dans les Séli'hot de la veille de Yom Kippour (dans le rite Ashkénaze ; n.d.t) :

יְרַצֶּה צוֹם עִמָּךְ אֲשֶׁר דָּמוֹ לָךְ מִזֶּה, תְּשׁוּב תְּלַבּוּ כְּעֵל יָבֹח וְקָרְבָּנוֹ  
אֶל תִּבְנֶה, חֲתוּם עָלָיו אוֹת חַיִּים וְתַפְלְתוּ תַּחֲנִיחַ, מִחַר יְהִיֶּה הָאוֹת  
הַזֶּה

["Que le jeûne de ton peuple qui asperge pour Toi son sang soit agréé. Considère sa graisse comme un sacrifice et ne repousse pas son offrande. Scelle sur lui un signe de vie, et que ce signe arrive demain."]

Car le jeûne et la contrition du jour de Kippour sont comptés comme l'offrande d'un sacrifice et l'aspersion du sang sur l'autel. C'est pourquoi il convient de considérer le repas d'aujourd'hui comme un sacrifice, et de ce fait, le sacrifice du lendemain (de Yom Kippour lui-même) ne sera pas repoussé. Il montera en odeur agréable vers Hachem, car alors, Hachem entendra la prière qu'il déclamera en ce jour saint.

Par conséquent, on comprend aisément que **le repas de la veille de Yom Kippour se déroule dans une ambiance de sainteté et de pureté puisqu'il s'apprête à l'offrir en odeur agréable le lendemain.**

Le Beth Avraham enseigne à ce sujet qu'au moment de ce repas, l'homme doit s'imaginer qu'on lui a demandé d'éduquer un goinfre à se comporter selon les lois de la bienséance. A cette fin, on l'aurait installé pour manger devant un lion, situation dans laquelle il serait forcé de mesurer chacun de ses gestes. Tel doit être ce repas de la veille de Kippour. Le Chem Mi Chemouel (Yom Kippour an. 5672(1912)) dit, à ce sujet, qu'il est connu que **grâce au repas de la veille de Yom Kippour, on perfectionne tous les repas de toute l'année.**

L'histoire que le Tour (Ora'h 'Haïm §604) rapporte au nom du Midrach est connue :

Une fois, le gouverneur d'une ville envoya son serviteur au marché pour acheter un poisson (c'était la veille de Yom Kippour). Celui-ci n'en trouva qu'un seul et voulut l'acheter pour une pièce. Un tailleur juif se trouvait alors sur place et en proposa un prix plus élevé, à savoir cinq pièces. Il en fit donc l'acquisition. De retour chez son maître, le serviteur lui raconta toute l'histoire. Le gouverneur fit appeler le juif et lui demanda :

« Quel est ton métier ?

- Je suis tailleur, répondit-il.

- Dans ces conditions, pourquoi as-tu acheté pour cinq pièces un poisson qui n'en vaut qu'une ? Et non seulement cela, mais, tu l'as pris des mains de mon serviteur que j'avais envoyé dans ce but.

- Et comment pourrais-je ne pas l'acheter même pour dix pièces, un jour comme celui-là où le Saint-Béni-Soit-Il nous a ordonné de manger et de boire et au cours duquel nous sommes certains qu'Il nous pardonnera toutes nos fautes ?

- S'il en est ainsi, tu as bien agi », lui dit le gouverneur. Il le congédia et il s'en alla en paix.

Le Beth Yossef (Ad Hoc) précise qu'en effet, cette histoire figure dans le Midrach (Béréchit Rabba 11, 4) et que celui-ci se termine ainsi :

"Que lui payait le Saint-Béni-Soit-Il pour cet acte ? Il (le tailleur) s'en alla couper le poisson et le Saint-Béni-Soit-Il lui fit trouver à l'intérieur une pierre précieuse grâce à laquelle il put vivre jusqu'à la fin de ses jours."

Certains Tsadikim expliquent que le Beth Yossef rapporte la fin de l'histoire afin de nous enseigner que **le repas de la veille de Kippour est une recette miraculeuse pour ne jamais manquer de nourriture et pour avoir une subsistance respectable et abondante durant toute l'existence.**

Il convient néanmoins de rapporter ce qu'écrivit le Pricha (Ad Hoc) : "Il faut préciser que le tailleur arriva en même temps que le serviteur du gouverneur chez le marchand de poisson. Car si l'on avait voulu dire qu'il est arrivé après, **peut-on penser qu'en raison de l'ordre divin de manger en ce jour, il soit permis d'empiéter sur la subsistance d'autrui et de voler ce qui est dans sa main ?**" Bel enseignement qui nous montre que s'il faut certes s'efforcer de perpétuer les coutumes d'Israël qui puisent dans des sources saintes, il faut cependant extrêmement veiller à ne pas oublier l'essentiel. En effet, que D. nous préserve d'enfreindre pour cela les graves interdits de la Torah concernant le vol et d'empiéter sur la subsistance d'autrui, en se donnant bonne conscience et en disant : "C'est pour respecter une coutume du peuple d'Israël !"

**« Jusqu'à ce qu'il obtienne le pardon de son prochain » : se faire pardonner et faire la paix avec autrui la veille de Yom Kippour, en veiller particulièrement à éviter la colère et les disputes.**

Il est écrit : « *Reviens Israël jusqu'à Hachem ton D., parce que tu es tombé dans ta faute ; prenez des paroles avec vous et revenez vers Hachem.* » (Hochéa 14, 2-3)

Le 'Hatam Sofer (Drachot sur Chabbat Chouva) explique qu'au début, **le prophète parle du repentir concernant les fautes de l'homme envers son prochain.** C'est le sens des mots : « *Reviens Israël jusqu'à Hachem ton D.* », qui

évoquent les fautes qui parviennent **jusqu'à Hachem non inclus**, autrement dit, les fautes de l'homme envers son prochain. **Et seulement après** : « Prenez des paroles avec vous et revenez vers Hachem », allusion aux **fautes de l'homme envers Hachem**.

C'est pour cela que la Michna (Yoma 85b) enseigne : "Les fautes de l'homme envers Hachem, Yom Kippour les expie ; **les fautes de l'homme à l'égard de son prochain, Yom Kippour ne les expie pas jusqu'à ce qu'il obtienne le pardon de son prochain.**" Rabbi Eléazar l'apprend du verset : « De toutes vos fautes devant Hachem, vous serez purifiés » (Vaykra 16, 30) : "Les fautes de l'homme envers Hachem, Yom Kippour les expie, les fautes de l'homme envers son prochain, Yom Kippour ne les expie pas jusqu'à ce qu'il obtienne le pardon de son prochain." Et c'est d'ailleurs ce que stipule le Choul'hane Aroukh (606, 1) : **il y a une obligation, la veille de Yom Kippour, de demander pardon et de faire la paix avec celui qu'on a offensé** afin d'être pur et lavé, en ce grand jour, de tout soupçon de faute et d'accusation.

Rav'Haïm Chemoulévitch avait l'habitude de susciter le réveil de l'assemblée lors de ses Drachot d'avant Kol Nidré en attirant l'attention sur la nécessité de veiller aux relations entre l'homme et son prochain. Il rapportait à cet effet l'expression du verset : « *Tombons entre les mains d'Hachem car grande est Sa miséricorde, et dans les mains de l'homme, ne tombons pas* » (Chemouel II 24, 14), en disant que, dans les sujets qui concernent l'homme et son prochain, "grande est Sa miséricorde". En revanche, "dans les mains de l'homme", c'est-à-dire en ce qui concerne les fautes entre l'homme et son prochain, "ne tombons pas", car Yom Kippour ne les efface pas jusqu'à ce qu'il obtienne le pardon de son prochain.

Voici, à ce sujet, le contenu d'une lettre pleine d'émotion, que nous avons reçue de son propre auteur (avec quelques modifications qui s'imposent) :

« Je vous prie de bien vouloir publier cette lettre car je suis certain qu'elle renforcera

beaucoup de gens dans le domaine des relations entre l'homme et son prochain.

Avec l'aide d'Hachem, notre vie suivait tranquillement son cours : nous avons eu le mérite de fonder une magnifique famille, et le Ciel nous avait aidé à marier déjà quatre de nos enfants. Tous les quatre avaient été littéralement "raflés" dès qu'ils avaient été sur "le marché des prétendants au mariage", et ils avaient tous mérité d'excellents Chidoukhim. Nous avons eu des petits-enfants bénis par Hachem qui ne cessaient de nous procurer que des satisfactions. Un beau jour, soudain, les problèmes commencèrent en touchant la santé de l'un d'entre nous, puis se poursuivirent par ce que nous considérâmes comme le plus grand des soucis (à nos yeux) : le fils venant après dans la liste fut tout simplement "bloqué". En effet, chaque Chidoukh qui nous fut proposé à son sujet finissait par tomber à l'eau, chaque fois pour une raison différente. Et même lorsqu'il semblait que quelque chose était sur le point de se concrétiser, cela aussi échouait au dernier moment. Nous traversâmes alors une période **très** longue, remplie de souffrances et de peine. Même si celle-ci n'est décrite ici qu'en quelques lignes, ce fut cependant une période terrible, et nous souhaitons à tout le peuple d'Israël de ne jamais être éprouvé de la sorte !

Il ne semblait y avoir aucune cause rationnelle à ce que ce Ba'hour ne trouve pas son âme-sœur : il était doué, apprécié de ses amis, aimé, de conversation agréable, il étudiait sérieusement dans une Yéchiva connue. Le temps passa et la peine ne fit que grandir. **Après lui, il y avait un autre garçon, puis, une fille, et après elle, encore un garçon, tous en âge des Chidoukhim.** Il n'y a pas de "recette miraculeuse" que nous n'ayons pas essayée, pas un tombeau que nous n'ayons pas visité. Chaque membre de la famille au sens large vint avec sa méthode miraculeuse, mais la délivrance ne semblait nullement poindre à l'horizon ! **Même lorsque nous nous assîmes ensemble et que nous essayâmes d'examiner rétroactivement** si peut-être nous avions

vexé quelqu'un, ou que quelqu'un aurait pu avoir un rancœur envers nous, **nous ne trouvâmes rien, malgré une réflexion approfondie.**

Nous parvînmes alors presque au seuil du renoncement וָרָוּחַ, lorsque je fus amené à me trouver dans le nord d'Erets Israël. Ce fut au mois d'Eloul 5783(2023). Je décidai alors de profiter de l'occasion pour aller prier sur le tombeau de Rachbi à Mérone. De nature, j'ai de la retenue. Mais, dès que je pénétrai dans l'enceinte du tombeau, **et qu'apparut devant mes yeux l'image de mes quatre enfants bloqués à la maison en attente d'être délivrés, je ne pus retenir mes larmes. J'éclatai en de terribles sanglots,** comme jamais de ma vie. Ces pleurs se prolongèrent au moins une demi-heure. Je suppliai alors et je demandai à Hachem : « **Maître du monde, de grâce, éclaire mes yeux ! Qu'est-il arrivé soudain pour que tout soit ainsi bloqué,** que veut-on de moi ? »

Soudain, ce fut comme si un éclair me traversa l'esprit et je réalisai brusquement : **je me souvins de mon gendre,** notre dernier gendre. C'est un Avrekh intègre, mais quelque chose dans sa mentalité était différent de notre famille. Et malheureusement, il s'était créé une situation d'un certain **rejet** de notre part à son égard et à l'égard de sa famille (on peut ainsi dire tout simplement que nous ne le supportons pas). Certes, nous les recevions lors des Chabbatote et des fêtes. Cependant, notre conduite à leur égard n'était pas celle de parents envers leurs enfants. De plus, tous les enfants encore célibataires de la famille furent complices de ce terrible déroulement des choses. Mon gendre et son épouse (ma fille) **ressentirent ce rejet, mais étant des Tsadikim, ils gardèrent le silence. Néanmoins, il est clair que notre conduite les avait profondément blessés.**

C'était incroyable, nous avons cherché dans **le monde entier,** et la solution se

trouvait dans notre propre famille ! Finalement, nous surmontâmes nos sentiments et nous nous réunîmes un soir tous ensemble avec eux, en soulevant le douloureux sujet ouvertement. Nous demandâmes pardon à ma fille et à mon gendre : **des flots de larmes coulèrent ce soir-là.** Nous sortîmes de cette soirée comme des êtres nouvellement créés ; ma fille et mon gendre **déclarèrent de vive voix qu'ils nous pardonnaient,** et tout le monde ressentit que, grâce à D., quelque chose de juste avait été accompli et que la délivrance était proche.

Que dire ? Je ne peux pas croire ce que je suis en train de raconter :

**Au mois de 'Hechvan 5784 (2024) notre fils se fiança avec une jeune fille extraordinaire.** La joie fut à son comble ! Le mariage fut fixé au 10 Adar II 5784. **Une semaine avant le mariage, notre deuxième fils se fiança,** lui-aussi avec une très bonne jeune fille, et son propre mariage fut fixé en Eloul. **A Roch 'Hodèche Av, notre fille se fiança** avec un Ba'hour exceptionnel d'une des plus grandes Yéchivote d'Erets Israël. Et à présent, nous attendons l'âme-sœur du dernier Ba'hour de la famille en étant certains que cela se produira sous peu, et nous prions que cela arrive même avant les noces de notre fille. De nature, **je ne crois pas aux histoires et j'ai même tendance à m'en moquer, mais cette fois-ci, je l'ai vécu "dans ma chair". J'ai tout vu en face de moi, et tout est parfaitement vrai !**

Nous avons ressenti, à notre détriment, combien les fautes d'un homme envers son prochain sont graves, et même lorsqu'il s'agit de ses propres enfants, sujet que l'on a tendance à négliger. Nous espérons que cette histoire sera utile et renforcera de nombreuses personnes dans le domaine des relations entre l'homme et son prochain. »